



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A31 – A33 : signature d'une convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) pour les mobilités dans le sud de la Meurthe-et-Moselle Nancy, le 07/07/2023

Le 5 juillet 2023 avait lieu en préfecture le comité de pilotage pour les mobilités dans le sud de la Meurthe-et-Moselle.

Face au constat d'une saturation de plus en plus évidente lors des heures de pointes sur certains tronçons de l'A31 et de l'A33, des études ont été commandées à l'agence Scalen et au CEREMA, afin d'envisager de manière opérationnelle toutes les mesures possibles de report vers d'autres modes de déplacement, mais aussi les aménagements nécessaires de la voirie autoroutière.

Ces études ont été restituées en comité de pilotage, dans lequel sont parties prenantes l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, la multipôle Nancy Sud Lorraine, la métropole du Grand Nancy, et les communautés de communes du sud du département qui sont autorités organisatrices des mobilités, ainsi que le CHRU, l'Université de Lorraine, et les associations d'employeurs du plateau de Brabois et du Dynapôle.

Par une combinaison de diverses options de report modal, comme le renforcement de l'offre ferroviaire, l'organisation de lignes de car express dédiées pour desservir les zones d'emploi, la mise en place d'une voie réservée aux transports collectifs sur les autoroutes, une adaptation des bretelles critiques, le développement du covoiturage, la création de parkings relais et de pôles d'intermodalité de transports..., ces études font état d'un impact potentiel important sur la circulation sur l'A31 et l'A33 à l'horizon 2030. La présentation des premières conclusions de ces études est jointe au présent communiqué de presse.

Ce résultat montre qu'un aménagement sur place de l'infrastructure routière associé à la mise en œuvre de solutions de mobilités multimodales adaptées, sont de nature à réduire sensiblement les difficultés de circulation.

Aussi, les acteurs du comité de pilotage ont réaffirmé leur résolution à partager une feuille de route commune, au sein d'une gouvernance partagée.

À cette fin, un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé, dénommé Grand Nancy Sud 54 infrastructures et mobilités, pour constituer de manière permanente une structure de projet entre l'État et les collectivités territoriales. Cette enceinte de réflexion et de coordination a pour objectif de porter des solutions pour améliorer les conditions de transport et déplacement des habitants à l'échelle du sud de la Meurthe-et-Moselle, en répondant aux enjeux de qualité de l'air et de décarbonation des mobilités. Elle associe également les représentants des principales zones d'emploi et d'affluence sur le territoire.

Après la signature de la convention constitutive du groupement d'intérêt public, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, l'a approuvée par arrêté, lui conférant ainsi la personnalité morale, qui permettra de débiter les travaux dès cet été.

La convention constitutive du groupement d'intérêt public est jointe au communiqué de presse.

Ainsi, au cours de cette séance, le comité de pilotage a démontré la capacité des acteurs locaux à se rassembler pour établir un plan d'actions autour de l'A31 et de l'A33.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Maëlis RYBARCZYK : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



Préfet de Meurthe-et-Moselle